

**COMMUNE HELPERKNAPP**  
**REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 26 février 2020;

Publication et convocation des conseillers: 20 février 2020

Présents: Conrad Frank, bourgmestre,  
Mathekowitsch Jean-Claude, Eicher-Karier Christiane, Ludwig Patrick, échevins,  
Mangen Paul, Vosman Joske, Gieres-Deitz Sylvie, Bisenius Jean-Claude, Noesen  
Henri, Gengler-Valmorbida Laurence, Erpelding Serge, conseillers ;

Absents (excusés) :Ben Baus et Gilles Losch, conseillers

Ordre du jour :

3. Approbation d'un morcellement (4 lots) d'un terrain « Route d'Arlon » R.N.8 à Brouch
- 3A. Approbation d'un morcellement (2 lots) d'un terrain « Um Wandhaff » à Hollenfels
4. Adoption de la modification ponctuelle du PAP « Oben dem Dorf » à Brouch
5. Adoption de la modification ponctuelle du PAP « Rue de Luxembourg » à Tuntange
6. Adoption de la modification ponctuelle du PAP « Beim Wald » à Boevange/Attert
7. Approbation du PAP NQ « Rue de Mersch » à Hollenfels
8. Approbation d'un contrat de travail

**Point de l'ordre du jour : 3**

**Objet : Approbation d'un morcellement (4 lots) d'un terrain « Route d'Arlon » R.N.8 à Brouch**

Le conseil communal,

**décide unanimement**

-d'approuver le projet de morcellement (4 lots) à l'échelle 1:500 du 26.9.2019, projet N° 19/8169, partie du no cad. 1277/3474, section -BC- de Brouch, présenté par « LLARCHITECTES » de L-7416 Brouch pour compte de « CEBTIMO » de L-2450 Luxembourg

-de charger le collège des bourgmestre et échevins de procéder à la publication de cette décision conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

---

**Point de l'ordre du jour : 3A**

**Objet : Approbation d'un morcellement (2 lots) d'un terrain « Um Wandhaff » à Hollenfels**

Le conseil communal,

**décide unanimement**

-d'approuver le projet de morcellement (2 lots) à l'échelle 1:1000 du 6.11.2019, projet N° 19/8214, no cad. 296/844, section -TB- de Hollenfels, présenté par les époux Eicher-Karier, demeurant à Hollenfels

-de charger le collège des bourgmestre et échevins de procéder à la publication de cette décision conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

---

**Point de l'ordre du jour : 4**

**Objet : Adoption de la modification ponctuelle du PAP « Oben dem Dorf » à Brouch**

Le conseil communal,

**décide unanimement**

d'adopter le projet de modification ponctuelle (procédure allégée) du PAP « Oben dem Dorf » à Brouch/Mersch présenté par le bureau d'études « pact s. à r.l. » de L-6753 Grevenmacher pour compte de « ACRES 1010 S.A. » de L-2530 Luxembourg et concernant des modifications ponctuelles mineures aux articles B.3.1. et B.5. (page 3 du projet de modification avisé).

---

**Point de l'ordre du jour : 5**

**Objet : Adoption de la modification ponctuelle du PAP « Rue de Luxembourg » à Tuntange**  
(procédure allégée suivant l'article 30bis de la loi ACDU)

Le conseil communal,

**décide unanimement**

d'adopter le projet de modification ponctuelle (procédure allégée) du PAP « Rue de Luxembourg » à Tuntange présenté par le bureau d'études « pact s. à r. l. » de L-6753 Grevenmacher pour compte de Monsieur Francis Ney de Tuntange et concernant des modifications ponctuelles mineures des lots 1 et 6 .

---

**Point de l'ordre du jour : 6**

**Objet : Adoption de la modification ponctuelle du PAP « Beim Wald » à Boevange/Attert**

Le conseil communal,

**décide unanimement**

d'adopter le projet de modification ponctuelle (procédure allégée) du PAP « Beim Wald » à Boevange/Attert présenté par le bureau d'études « pact s. à r.l. » de L-6753 Grevenmacher pour compte de « ACRES 1010 S.A. » de L-2530 Luxembourg et concernant le relotissement du lot 6 en 2 parcelles (page 3/3 du projet de modification avisé).

---

**Point de l'ordre du jour : 7**

**Objet : Approbation du PAP NQ « Rue de Mersch » à Hollenfels**

Le conseil communal,

**décide unanimement**

- d'approuver le PAP NQ « REFA S.A. » concernant des fonds sis à Hollenfels, « Rue de Mersch » commune Helperknapp visant l'aménagement de 2 lots (avec logements intégrés) destinés à la construction de 2 maisons unifamiliales jumelées, **projet adapté et modifié** conformément à l'avis du 7 janvier 2020 de la cellule d'évaluation du Ministère de l'Intérieur, réf. N° 18808/31C (projet rév. du 14 janvier 2020 élaboré par le bureau d'architecture « V2 ARCHITECTURE s. à r.l. » de L-8448 Steinfert
  - de se prononcer quant à la cession des fonds réservés à la voirie et aux équipements publics lors de l'approbation de la convention relative au plan d'aménagement particulier (article 34 de la loi ACDU).
-

**Point de l'ordre du jour : 8**

**Objet : Approbation du contrat de travail de Madame Vibeke Lynggaard Soerensen**

Le conseil communal,

**décide unanimement**

d'approuver le contrat de travail à durée déterminée conclu le 23 janvier 2020 entre le collège des bourgmestre et échevins et Madame Vibeke Lynggaard SOERENSEN de L-7416 Brouch pour la durée du 22 janvier 2020 au 22 janvier 2021 inclus concernant des travaux de nettoyage à effectuer en divers endroits de la commune Helperknapp moyennant une rémunération d'un montant brut de 16,50 euros au n.i. de 834,76 par heure de travail prestée.

---